



L'Association canadienne commémorative des agents de la paix
Canadian Peace Officers' Memorial Association

BOURSE D'ÉTUDE À LA MÉMOIRE DE VINCE MURRAY

Éligibilité et conditions de candidature

L'Association canadienne commémorative des agents de la paix rend hommage aux agents de la paix qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions. Le dernier dimanche de septembre de chaque année, une cérémonie commémorative a lieu sur la colline du Parlement à Ottawa afin d'honorer ces agents de la paix et les policiers décédés.

L'ACCAP est l'organisme qui représente les agents de la paix au Canada, à l'exception des policiers et de la police militaire. L'Association canadienne des policiers (ACP) et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) représentent les policiers et la police militaire.

Le Programme de bourse de l'ACCAP est une extension du mandat de l'Association qui a pour but de promouvoir la reconnaissance, au niveau national, des agents de la paix décédés en service en fournissant un support financier aux familles affectées qui ont des personnes à charge inscrites à plein temps à une institution d'enseignement postsecondaire. Le programme accorde annuellement jusqu'à trois (3) bourses nationales de \$1000 destinées aux enfants à charge d'agents de la paix qui sont décédés en service et qui faisaient partie d'une organisation membre de l'ACCAP.

Cette bourse fût établie à la mémoire de Vincent Murray, un fondateur principal de l'ACCAP. Vincent, immigrant de l'Irlande, est devenu un agent des services correctionnels en Ontario. Il a observé un manque de reconnaissance pour les agents de la paix canadiens décédés en service et il s'est dévoué à établir une célébration nationale comparable à celle qui reconnaissait déjà les policiers. La première cérémonie en honneur des agents de la paix décédés en service a eu lieu en 1994. Malheureusement, Vincent Murray est décédé en 2014 pour cause de maladie. Aujourd'hui, une seule cérémonie nationale annuelle existe sur la colline du parlement à Ottawa pour reconnaître le sacrifice des policiers et des agents de la paix Canadiens.

Éligibilité de candidature:

1. Le candidat(e) doit être un enfant à charge d'un agent de la paix décédé en service qui faisait partie d'une organisation reconnue par l'ACCAP
2. Le candidat(e) doit être inscrit comme étudiant à plein temps (60 % d'une pleine charge de cours) à une *institution d'enseignement désignée pour un programme d'une année ou plus et doit démontrer un effort raisonnable pour compléter le programme suivis. *défini à l'article 118.6 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et reconnu par le Ministère de l'Emploi et du Développement Social.
3. Le candidat(e) ne doit pas avoir précédemment reçu une bourse de l'ACCAP

Comment présenter votre demande:

1. Le candidat(e) éligible doit compléter et soumettre la demande.
2. Le candidat(e) éligible doit soumettre une **composition reliée aux agents de la paix canadiens en général ou à un agent de la paix canadien en particulier.**
3. Les demandes (applications) et les compositions complètes doivent être reçues par l'ACCAP avant le **31 mai** de chaque année.
4. Le candidat(e) doit fournir une preuve d'inscription à une institution d'enseignement pour le **1er août**.
5. Les demandes/soumissions doivent être expédiées par la poste au Comité de bourse ACCAP, 1741 Woodward Drive, Ottawa, ON K2C 0P9



L'Association canadienne commémorative des agents de la paix
Canadian Peace Officers' Memorial Association

Compositions:

Les soumissions de compositions seront des œuvres originales créées et soumises par le candidat(e). Les compositions s'alterneront à chaque année entre deux genres:

- a. Une **œuvre littéraire** d'au moins 800 mots: inclut une dissertation ou une histoire courte.
- b. Une **œuvre audiovisuelle** : inclut cinéma/vidéo court, pièce musicale, film d'animation ou un diaporama de *photos originales d'au moins 3 minutes chacun ou un travail artistique.
(*les photos doivent avoir été prises par le candidat(e))

Une **œuvre littéraire** doit être soumise avec les demandes pour les années en nombres paires commençant en 2018, alors 2020, 2022 et ainsi de suite.

Une **œuvre audiovisuelle** doit être soumise avec les demandes pour les années en nombres impaires commençant en 2019, alors 2021, 2023 et ainsi de suite.

Les **compositions** doivent porter sur le thème « Agent de la paix canadien ». Les évaluations seront basées sur:

1. Originalité
2. Engagement de l'audience
3. Efficacité de la promotion d'un ou d'agents de la paix
4. Compétences techniques (en langage, musique, art ou multimédia)

VEUILLEZ NOTER:

- Les compositions qui se verront accorder une bourse deviennent la propriété de l'ACCAP et peuvent être utilisées pour promouvoir la cérémonie commémorative ou l'Association.
- À la demande d'un candidat(e) non-retenu(e), une composition pourra être retournée et soumise à nouveau pour une année subséquente.
- Les bourses ne sont pas limitées aux étudiants en premières années d'études
- L'ACCAP se réserve le droit de refuser d'accorder des bourses au cas où il n'y a aucun candidats (demandeurs) qualifiés ou pour tout autres raisons valables
- Les demandes et les soumissions ne seront **pas acceptées par courrier électronique**.
- Visitez-nous au www.cpoma.ca ou si vous avez des questions au sujet de cette demande de bourse, vous pouvez les envoyer par courrier électronique à secretary@cpoma.ca ou president@cpoma.ca. Vous pouvez aussi laisser un message au 613-322-4491.